



Opération n°P220I20 – AMCOP

Avenant n°1 au marché 240014

***Accord cadre de Maitrise d'œuvre pour la réhabilitation
d'ouvrages de stockage d'eau potable***

***Lot 2 – Unités de distribution du Puits pasteur et du Puits de
St Jean de la Porte***

ENTRE D'UNE PART

La Communauté d'agglomération **GRAND CHAMBERY**, située 106 allée des Blachères – 73026 Chambéry cedex, représentée par son Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales Monsieur Daniel ROCHAIX, dûment habilité

ET D'AUTRE PART

Le groupement conjoint d'entreprises dont le Cabinet MONTMASSON est le mandataire solidaire :

Désignation de l'entreprise	Prestations concernées
CABINET MONTMASSON SIRET : 391 142 403 00024.Code APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR82 391 142 403 12 A Rue du Pré Faucon 74940 ANNECY	Missions A et B, C1, C3.1, C3.2, C3.5, C3.6, C5 Marchés subséquents
AGENCE DAVID FERRE SIRET : 480 453 364 00022 Code APE 7111Z N° TVA intracommunautaire : FR 50 480 453 364 7 Passage de Vignières 74000 ANNECY	Mission C4
GINGER SIRET : 412 442 519 00507.Code APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 31 412 442 519 12 Avenue Gay Lussac ZAC La Clef Saint Pierre 78990 ELANCOURT	Mission C2
OMNIS STRUCTURES CONSEILS SIRET : 349 250 555 0068 .Code APE 7112B N° TVA intracommunautaire : FR 66349250555 Centre d'affaire Cellier 2.0 Bâtiment Tokyo 301 Rue Jacques Cellier 73100 GRESY SUR AIX	Missions A et B, C1, C3.1, C3.2, C3.5, C3.6, C5 Marchés subséquents

IL EST CONVENU CE QUI SUIIT :

ARTICLE 1. CONTEXTE

L'accord cadre de maîtrise d'œuvre, notifié le 20 Février 2024 au mandataire MONTMASSON, a pour objet la **réhabilitation d'ouvrages de stockage d'eau potable**.

Le marché est un accord cadre à bons de commande et à marchés subséquents, avec un maximum de 100 000 €HT annuels.

ARTICLE 2. OBJET DE L'AVENANT N°1

Le présent avenant a pour objet d'ajouter des prix nouveaux correspondant à des adaptations techniques identifiées comme nécessaires à la suite des diagnostics réalisés sur l'année N.

ARTICLE 3. INTEGRATION DES PRIX NOUVEAUX

Les prix sont établis en référence au mois m0 du marché.

Les prix nouveaux établis sont repris ci-après :

- Mission C.2.7 : Inspection du voile d'une cuve de Ste Claire par caméra sur mât télescopique (voir devis en annexe)

Justification : Le diagnostic de l'ouvrage établit un péril de l'ouvrage à court terme. Par mesures de sécurité, il est recommandé de suivre l'état du parement extérieur sur toute sa hauteur à intervalles réguliers. L'accès étant étroit, une solution par mât télescopique permet d'avoir une vision fine de l'état avec des repères fixes conservés dans le temps. En fonction de l'état de dégradation de l'ouvrage et/ou de son évolution, ce prix pourrait être sollicité à de multiples reprises. L'importance du suivi par une même équipe est indéniable, pour apprécier l'évolutivité de l'enduit de protection autour des câbles de précontraintes par bobinage existant.

- Mission C.6 : Etablissement d'une note de calculs structurelle pour les éléments verticaux (voir FDM01 en annexe)
 - Mission C.6.1 Pour un ouvrage où $V \leq 500$ m3
 - Mission C.6.2 Pour un ouvrage où $V \leq 2000$ m3
 - Mission C.6.3 Pour un ouvrage où $V > 2000$ m3

Mission C.7 : Etablissement d'une note de calculs structurelle pour les éléments horizontaux (voir FDM01 en annexe)

- Mission C.7.1 Pour un ouvrage où $V \leq 500$ m3
- Mission C.7.2 Pour un ouvrage où $V \leq 2000$ m3
- Mission C.7.3 Pour un ouvrage où $V > 2000$ m3

Justification : les missions C6 et C7 sont nécessaires dès lors qu'il est question de modifier les charges s'appliquant à un ouvrage (charges ponctuelles d'exploitation (mise en place de trappes ou de portes de fermetures des accès à l'eau), chargement en terre ou en gravier pour protection de l'étanchéité, charges de panneaux photovoltaïques). Une note de calculs est donc à réaliser, afin de pouvoir orienter la suite de la mission.

L'incidence financière estimée, hors révision est telle :

		Unité	Prix unitaire
Mission C.2.7		U	9 750 €HT
Mission C.6	Mission C.6.1	U	1 780 €HT

	Mission C.6.2	U	2 060 €HT
	Mission C.6.3	U	2 540 €HT
Mission C.7	Mission C.7.1	U	1 980 €HT
	Mission C.7.2	U	2 360 €HT
	Mission C.7.3	U	2 960 €HT

Les répartitions des honoraires annuelles prendront en compte l'intégration de ces prix. Il n'y aura donc pas de dépassement des montants maximums désignés dans l'acte d'engagement.

S'agissant d'un marché à prix unitaires pour la partie « bons de commande », les quantités indiquées dans les ordres de service étaient indicatives. Seules les quantités réellement effectuées sont facturées.

ARTICLE 4. AUTRES CLAUSES

Toutes les clauses du marché non modifiées par le présent avenant demeurent applicables tant qu'elles ne sont pas contraires aux nouvelles dispositions contenues dans le présent avenant, lesquelles prévalent en cas de contestation.

Fait à Chambéry, le 2025

Pour le titulaire du marché

Cabinet MONTMASSON

M.

Pour Grand Chambéry

Le Vice-Président chargé de l'eau, de l'assainissement et des eaux pluviales

M. Daniel ROCHAIX